



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 mai 2018 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Réal Langlais

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la consultation publique du 10 avril 2018 et de la séance ordinaire du 10 avril 2018
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Aide financière à la Fondation Anna-Laberge
 - 4.2 Aide financière pour le Gala des SÉSAME de l'École du Tournant
 - 4.3 Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 678 sur le traitement des élus municipaux
 - 5.2 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 680 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les établissements exerçant une activité commerciale
 - 5.3 Avis de motion - Règlement n° 1008-09-9 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.4 Adoption - Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901
6. Communications
 - 6.1 Entériner l'entente de partenariat entre les villes participantes et le partenaire technologique dans le cadre du Défi des villes intelligentes 2018
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Dépôt du certificat suite à la tenue de registre
10. Informatique
11. Loisirs
 - 11.1 Aide financière à l'Association de soccer Delson/Saint-Philippe
 - 11.2 Entente programme générations@branchées
 - 11.3 Démarche pour que Delson devienne amie des aînés
12. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 12.1 Attribution de contrat pour des travaux d'entretien et de réparation préventive de la toiture du centre sportif
 - 12.2 Attribution de contrat pour des travaux de décontamination et de réparation du système de ventilation et d'air climatisé au centre communautaire
13. Ressources humaines
 - 13.1 Entériner l'embauche du coordonnateur des loisirs communautaires
 - 13.2 Demande d'approbation de formation universitaire - Inspectrice en bâtiment
 - 13.3 Assurances collectives - Regroupement Estrie-Montérégie
 - 13.4 Entériner l'entente de prêt de personnel avec la MRC de Roussillon
14. Sécurité publique
15. Travaux publics
 - 15.1 Attribution de contrat pour l'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, années 2018-2022
 - 15.2 Approbation d'honoraires complémentaires pour des travaux d'infrastructures révisés du rond-point et du talus de la rue de l'Harmonie
 - 15.3 Approbation d'honoraires professionnels complémentaires pour la gestion, la coordination et la surveillance des travaux révisés du rond-point et du talus de la rue de l'Harmonie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.4 Demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'ajout d'une bretelle de sortie sur le boulevard Georges-Gagné Sud pour un accès à la route 132, direction est
- 15.5 Mandat pour cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2018-2023
- 15.6 Attribution de contrat pour la location et l'entretien de vêtements de travail, années 2018-2023
- 15.7 Amendement au Cahier des normes et standards pour services municipaux et services d'utilités publiques
- 15.8 Adaptation des plans et devis - Réaménagement du boulevard Georges-Gagné Sud
16. Trésorerie
 - 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
17. Urbanisme
 - 17.1 Demande de dérogation mineure - 30, 1^{re} Avenue
 - 17.2 Demande de dérogation mineure - 231, rue Brossard
 - 17.3 Demande de dérogation mineure - 332-332A, chemin Saint-François-Xavier
 - 17.4 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - 30, 1^{re} Avenue
 - 17.5 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement et de rénovation - 231, rue Brossard
 - 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement commercial - 332-332A, chemin Saint-François-Xavier
 - 17.7 Demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle - 72, rue Monette
 - 17.8 Demande d'approbation d'un projet d'agrandissement et de rénovation - 70, rue de Bretagne
 - 17.9 Demande d'approbation d'un projet de modification d'affichage - 11, route 132
 - 17.10 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 17.11 Achat du lot 3 129 270 du Cadastre du Québec situé sur la rue Principale Sud
18. Affaires nouvelles
19. Période d'intervention des membres du Conseil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

20. Période de questions - Personnes dans la salle
21. Période de questions - Internautas
22. Levée de la séance

140-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y retirant le point suivant :

11.1 Aide financière à l'Association de soccer Delson/Saint-Philippe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-18 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 10 AVRIL 2018 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la consultation publique du 10 avril 2018 et de la séance ordinaire du 10 avril 2018 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la consultation publique du 10 avril 2018 et de la séance ordinaire du 10 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

142-18 AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION ANNA-LABERGE

CONSIDÉRANT que la Fondation Anna-Laberge tient, pour une 3^e année consécutive, son événement *À table 2018* le mercredi 9 mai 2018 au Complexe Roméo-V.-Patenaude dans le but d'amasser des fonds qui serviront à soutenir le développement des services et des programmes de santé du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière à la Fondation Anna-Laberge en autorisant l'achat de deux billets pour son événement *À table 2018* le mercredi 9 mai 2018 au Complexe Roméo-V.-Patenaude pour deux membres du Conseil pour une somme de 500 \$ dans le cadre de sa levée de fonds.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-044 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

143-18

AIDE FINANCIÈRE POUR LE GALA DES SÉSAME DE L'ÉCOLE DU TOURNANT

CONSIDÉRANT que les jeunes et le personnel de l'école du Tournant réalisent, depuis plusieurs années, le Gala des SÉSAME afin de féliciter les efforts des jeunes décrocheurs/raccrocheurs qui se donnent comme objectif de renouer avec le monde scolaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 250 \$ afin d'aider les jeunes de l'école du Tournant à réaliser le Gala des SÉSAME clôturant le projet Un portrait de famille qui se tiendra le 31 mai 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-045 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-18

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie Royal Roussillon tiendra un tournoi de golf le mercredi 13 juin 2018 au Club de golf de Napierville;

CONSIDÉRANT que la Ville appuiera la Chambre de Commerce et d'Industrie Royal Roussillon en se procurant deux billets golf et un billet souper, au coût total de 370 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de billets au coût total de 370 \$ pour la participation de deux membres du Conseil à l'événement golf du 13 juin 2018 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Royal Roussillon.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-053 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-18

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 678 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 678 concernant le traitement des élus municipaux*.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

146-18

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 680 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 680 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les établissements exerçant une activité commerciale*.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 147-18** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1008-09-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1008-09-9 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.*
- 148-18** **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal dans la zone C-413;*
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal dans la zone C-413.*
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 149-18** **ENTÉRINER L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES PARTICIPANTES ET LE PARTENAIRE TECHNOLOGIQUE DANS LE CADRE DU DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES 2018**
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé le partenariat avec B-CITI et les villes participantes pour la participation au Défi des villes intelligentes par la résolution n° 118-18;
- CONSIDÉRANT qu'une entente devait être signée afin de déposer conjointement la candidature.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :
- QUE le conseil municipal entérine la signature de l'entente de partenariat entre les villes participantes et le partenaire technologique dans le cadre du Défi des villes intelligentes 2018.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 150-18** **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 677 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 698 650 \$ POUR PAYER LE COÛT DE LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX**
- Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 23 avril 2018 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 677 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 698 650 \$ pour payer le coût de la réalisation de certains travaux municipaux.*
- Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

151-18

ENTENTE PROGRAMME GÉNÉRATIONS@BRANCHÉES

CONSIDÉRANT que les usagers de la bibliothèque sont nombreux à demander de l'accompagnement pour l'utilisation de leur appareil électronique;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes a développé un programme d'implication bénévole avec ses usagers;

CONSIDÉRANT que générations@branchées est un programme intergénérationnel de jumelage informatique offert par les bibliothèques publiques québécoises qui permet aux adultes qui souhaitent s'initier à l'informatique ou obtenir du support sur une tâche précise d'être jumelés avec des adolescents bénévoles ayant de bonnes compétences informatiques;

CONSIDÉRANT que le programme se base sur l'inversion des rôles où les adultes recevant du dépannage informatique sont les apprenants tandis que les adolescents deviennent les enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice de la bibliothèque à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de trois ans avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) pour l'utilisation de la base de données générations@branchées. Pour l'année 2018, l'ABPQ a obtenu une subvention qui absorbera le tarif d'abonnement annuel à ce programme pour l'ensemble des bibliothèques. Pour les années 2019 et 2020, le tarif d'abonnement annuel comporte des frais d'adhésion de base de 105 \$ ainsi que des frais de 0,005 \$ par habitant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-18

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, par ses diverses consultations et son désir d'être plus près de ses citoyens, souhaite entreprendre une démarche pour devenir municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que le Conseil confirme son intention d'améliorer les conditions de vie des aînés et de les inclure dans la vie sociale de la communauté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal nomme un membre du Conseil ainsi qu'un responsable administratif sur un comité de pilotage dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT À SERVICES TOITURES HOGUE INC. POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION PRÉVENTIVE DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien et de réparation préventive de la toiture du centre sportif doivent être réalisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Services Toitures Hogue inc. pour des travaux d'entretien et de réparation préventive de la toiture du centre sportif pour la somme de 33 112,80 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-68-711, règlement d'emprunt n° 677.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-037 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT À VENTILATION ROGER LEBLANC INC. POUR DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION ET DE RÉPARATION DU SYSTÈME DE VENTILATION ET D'AIR CLIMATISÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que des travaux de décontamination et de réparation de la ventilation au centre communautaire doivent être réalisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Ventilation Roger Leblanc inc. pour des travaux de décontamination et de réparation du système de ventilation au centre communautaire pour la somme de 28 456,31 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié entretien des bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 02-720-00-522.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-038 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-18

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DES LOISIRS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT que, suite au départ de M^{me} Élodie Auger McNicoll le 20 mars 2018, la Ville de Delson doit procéder à l'embauche d'une personne afin de pourvoir le poste de coordonnateur des loisirs communautaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Olivier Beauchamp-Jolicoeur à titre de coordonnateur des loisirs communautaires pour un contrat d'une durée déterminée de moins de 18 mois débutant le ou vers le 30 avril 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail à durée déterminée et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

Que le maire, le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs substituts, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Olivier Beauchamp-Jolicoeur.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-049 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

156-18

DEMANDE D'APPROBATION DE FORMATION UNIVERSITAIRE - INSPECTRICE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Isabelle Marcil, inspectrice en bâtiment, de participer à une formation universitaire de premier cycle en sciences de la gestion visant à obtenir deux certificats, soit un en administration et l'autre en immobilier, dispensés par l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT l'article 2.14 du *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, le conseil municipal a autorisé le paiement des frais d'inscription et des manuels obligatoires dans le cadre du certificat pour la session d'hiver 2018 de M^{me} Marcil, résolution n° 17-18.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription et des manuels obligatoires dans le cadre du certificat pour la session d'été 2018 de M^{me} Isabelle Marcil, inspectrice en bâtiment, sur présentation de pièces justificatives à condition que la présence aux cours soit en dehors des heures de travail.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-050 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-18

ACHAT REGROUPE D'ASSURANCES COLLECTIVES - REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal* ainsi qu'à la Solution UMQ, la Ville de Delson et le conseil municipal souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité.

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la Ville de Delson mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville de Delson s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Delson durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Delson joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.

QUE la Ville de Delson s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE la Ville de Delson accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-18

ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA MRC DE ROUSSILLON POUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que le responsable des technologies de l'information de la Ville de Delson partage son temps de travail entre la Ville de Delson et la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir une entente avec la MRC de Roussillon concernant le prêt de personnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la signature de l'entente entre la Ville de Delson et la MRC de Roussillon relativement au prêt d'une ressource en informatique pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT À 9363-9888 QUÉBEC INC. POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, ANNÉES 2018-2022

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, années 2018-2022, et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc.	425 065,45 \$
Beauregard Environnement ltée	443 239,38 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	517 371,46 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est la compagnie 9363-9888 Québec inc. pour la somme de 425 065,45 \$, taxes incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que des erreurs de calcul ont été décelées au bordereau de soumission de Veolia ES Canada Services Industriels inc. portant leur soumission à 517 371,46 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, années 2018-2022, à 9363-9888 Québec inc. pour la somme de 425 065,45 \$, taxes incluses.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 13 200 \$ du poste budgétaire n° 02-415-99-453 au poste budgétaire n° 02-415-00-524.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-039 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-18

APPROBATION D'HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES À EXCAVATION JONDA POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RÉVISÉS DU ROND-POINT ET DU TALUS DE LA RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Excavation Jonda inc. pour des travaux d'infrastructures pour la nouvelle rue de l'Harmonie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Excavation Jonda d'une somme de 135 775 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'infrastructures révisés entourant les modifications apportées au rond-point et au talus de la rue de l'Harmonie.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-040 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-18

APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS COMPLÉMENTAIRES À GÉNIPUR POUR LA GESTION, LA COORDINATION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RÉVISÉS DU ROND-POINT ET DU TALUS DE LA RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la surveillance des travaux de construction de la rue de l'Harmonie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Le Groupe-Conseil Génipur inc. d'une somme de 16 275 \$, plus les taxes applicables, pour la gestion, la coordination et la surveillance des travaux entourant les modifications apportées au rond-point et au talus de la rue de l'Harmonie.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-041 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

162-18

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR L'AJOUT D'UNE BRETELLE DE SORTIE SUR LE BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD POUR UN ACCÈS À LA ROUTE 132, DIRECTION EST

CONSIDÉRANT que la Ville a constaté une problématique de circulation sur le boulevard Georges-Gagné Sud à l'intersection de la route 132 puisqu'il n'existe aucun accès direct à la route 132, direction est;

CONSIDÉRANT que les principaux facteurs créant cette problématique sont la présence d'un important stationnement incitatif et la circulation de plusieurs autobus et automobilistes qui empruntent le boulevard sur une base quotidienne pour se diriger en direction est de la route 132;

CONSIDÉRANT que la construction récente d'importants édifices à logements a également contribué à une augmentation du nombre d'automobilistes circulant sur cette artère;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à faire les travaux de construction d'une bretelle d'accès;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à payer la totalité du projet;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être conclu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et signer un protocole d'entente avec le Ministère quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet de construction sur le boulevard Georges-Gagné Sud d'une bretelle d'accès vers la route 132, direction est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-18

MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement.

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-042 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

164-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT À MARTIN INC. POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL, ANNÉES 2018-2023

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation à soumissionner pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour les années 2018 à 2023 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Martin inc.	15 893,91 \$
Unifirst Canada	16 423,37 \$
Québec linge	38 359,08 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Martin inc. pour la somme de 15 893,91 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Martin inc. pour la location et l'entretien des vêtements de travail pour les années 2018 à 2023 pour la somme de 15 893,91 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-043 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-18

AMENDEMENT AU CAHIER DES NORMES ET STANDARDS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'un Cahier des normes et standards pour services municipaux et services d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les articles 4.3.4 et 4.3.5 du Cahier des charges des normes et standards pour services municipaux et services d'utilités publiques afin de modifier la couleur des branchements domiciliaires d'égouts sanitaire et pluvial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la révision du Cahier des charges des normes et standards pour services municipaux et services d'utilités publiques de la Ville de Delson afin de modifier la couleur des branchements domiciliaires d'égouts sanitaire et pluvial, comme suit :

article 4.3.4 : Les branchements domiciliaires d'égout sanitaire devront être en PVC DR-28 de couleur blanche

article 4.3.5 : Les branchements domiciliaires d'égout pluvial devront être en PVC DR-28 de couleur verte ou bleue (autre que blanc)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

166-18

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS À LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR L'ADAPTATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le 10 avril 2018, le conseil municipal a rejeté les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT qu'en raison des changements aux travaux projetés, une offre de services professionnels a été demandée à Les Consultants S.M. inc. pour l'adaptation des plans et devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Consultants S.M. inc. pour l'adaptation des plans et devis pour la réfection du boulevard Georges-Gagné Sud pour la somme de 41 276,03 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-65-711, règlement d'emprunt à venir.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-051 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

167-18

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 27 MARS AU 27 AVRIL 2018

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 18217 à 18427 inclusivement d'une somme de 659 509,88 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 31 769,29 \$, pour la période du 27 mars au 27 avril 2018, pour un total de 691 279,17 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 30 avril 2018.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-048 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 29 mars au 25 avril 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 29 mars au 25 avril 2018.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 30, 1^{RE} AVENUE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

168-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 30, 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 30, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne un projet de construction résidentielle et vise à :

- Permettre une marge latérale gauche de 1,57 m, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la marge avant minimale est de 1,8 m;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 27-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 30, 1^{re} Avenue, plan n° 27-18-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 231, RUE BROSSARD

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

169-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 231, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 231, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne l'agrandissement de l'aire de chargement/déchargement et vise à :

- Permettre que l'aire de chargement/déchargement soit localisée en cour latérale au même niveau que la façade principale, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, l'aire de chargement/déchargement en cour latérale doit être située vers le mur arrière du bâtiment et ne doit dépasser plus de la moitié de la profondeur du bâtiment;
- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 53,67 % sur la façade de l'agrandissement, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, le pourcentage de maçonnerie minimal en façade d'un bâtiment industriel est de 70 %;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 25-18 adoptée le 18 mai 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 231, rue Brossard afin de permettre l'agrandissement de l'aire de chargement/déchargement, conditionnellement au retrait du dôme localisé en cour latérale droite, plans n^{os} 25-18-03 à 25-18-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 332-332A, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

170-18

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 332-332A, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 332-332A, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne un projet d'agrandissement du bâtiment et réaménagement du stationnement et vise à :

- Permettre un pourcentage global de maçonnerie de 42 % au niveau de l'agrandissement, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, le pourcentage de maçonnerie minimal pour l'ensemble des murs d'un bâtiment commercial est de 75%;
- Permettre la présence d'entrées charretières et d'allées d'accès d'une largeur de 12,09 m, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la largeur maximale de 8 m à double sens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre l'absence de bordure de béton monolithique le long des deux allées d'accès, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, une bordure de béton le long des allées d'accès menant à un stationnement hors rue est requise;
- Permettre l'absence d'une aire d'isolement autour du bâtiment principal, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1 m gazonnée ou aménagée d'arbustes et de fleurs est exigée;
- Permettre l'absence d'une aire d'isolement le long des lignes latérales, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1 m gazonnée ou aménagée d'arbustes et de fleurs est exigée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 26-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 332-332A, chemin Saint-François-Xavier, plan n° 16-18-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE - 30, 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle pour la propriété sise au 30, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (maison unifamiliale) d'un étage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 32-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle pour la propriété sise au 30, 1^{re} Avenue, plans n^{os} 32-18-02 à 32-18-12, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION - 231, RUE BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement d'une aire de chargement/déchargement pour la propriété sise au 231, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet consiste principalement à agrandir l'aire de chargement/déchargement jusqu'au niveau de la façade principale et rafraîchir la marquise de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 28-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'agrandissement et de rénovation pour la propriété sise au 231, rue Brossard tel que présenté, plans n^{os} 28-18-02 à 28-18-08, en spécifiant toutefois qu'il ne devra pas y avoir de différence notable de couleur entre le revêtement d'aluminium existant et le nouveau, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

173-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT COMMERCIAL - 332-332A, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial pour la propriété sise au 332-332A, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera agrandi sur deux étages au niveau de l'espace bureau en façade et sur un étage en cour arrière de façon à créer huit nouvelles portes de garage pour la mécanique de camion;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 31-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'agrandissement commercial pour la propriété sise au 332-332A, chemin Saint-François-Xavier, plans n^{os} 31-18-03 à 31-18-12, conditionnellement à l'approbation de la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE - 72, RUE MONETTE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle pour le 72, rue Monette;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste en la construction d'une maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 8-18 adoptée le 20 février 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de construction résidentielle pour le 72, rue Monette, plans n^{os} 08-18-02 à 08-18-05 et 08-18-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION - 70, RUE DE BRETAGNE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'agrandissement et de rénovation résidentiel pour le 70, rue de Bretagne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement de la cuisine ainsi que la rénovation de la façade principale de la maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 29-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'agrandissement et de rénovation pour le 70, rue de Bretagne, plans n^{os} 29-18-02 à 29-18-14A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

176-18

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE MODIFICATION D'AFFICHAGE - 11, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de modification de l'affichage pour le 11, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de l'affichage attenant au bâtiment principal de même que l'enseigne sur poteau localisée en bordure de la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 30-18 adoptée le 18 avril 2018, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de modification d'affichage pour le 11, route 132, plans n^{os} 30-18-02 et 30-18-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

177-18

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT la démission de M. Denis Laframboise en raison d'un déménagement, il y a lieu de nommer un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. David Gedeon à titre de membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-18

ACHAT DU LOT 3 129 270 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le lot vacant 3 129 270 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 698,5 m², situé sur la rue Principale Sud, est à vendre;

CONSIDÉRANT que son acquisition permettrait d'élargir l'accès à notre propriété, soit un lot adjacent et localisé en arrière lot.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, à négocier et signer une offre d'achat du lot 3 129 270 afin d'améliorer l'accès à notre propriété.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-05-052 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

179-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier